



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le quatre mars à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents:

Monsieur Michel PAQUET,

MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, David ROBINET,

MM. Eric GONAND, Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, M. Michel SCHMITT, Mme Christine ACKER, MM. Hervé GROULT, Bernard DORCHY, Hassan FADI, Yves LICHT, Mme Alieth FEUVRIER, MM. Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, Alain REDINGE, MMES Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Hervé PATAT, Mme Marie-Odile KRIEGER, M. Christopher PAQUET, Mme Patricia VEIDIG, MM. Yannick OLIGER, Olivier KORMANN, MMES Christelle MAZZOLINI, Brigitte DA COSTA, M. Joël IMMER, Mme Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

Absents avec procuration: Denis BAUR à Michel HERGAT

Régis HEIL à Roland BALCERZAK Emmanuelle DUBOURDIEU à Céline CONTRERAS Déborah LANGMAR à Alieth FEUVRIER Joseph GHAMO, à Rachel ZIROVNIK

Karine BERNARD à Valérie CARDET Jerry PARPETTE à Nadine GALLINA

Absents excusés: Guy KREMER, Bertrand ALESCH, Mauricette NENNIG, Marie-Pierre

LAGARDE, Evelyne DEROCHE, Joseph BAUER

Date de la convocation : 12 février 2025

Nombre de membres en exercice: 51 Nombre de membres présents : 38 Nombre de votants: 45

Secrétaire de séance : Christopher PAQUET

\$90 P

18. Objet: Adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2025-2030

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article R. 541-41-19 du Code de l'Environnement précisant que les Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ont pour objet de coordonner l'ensemble des actions qui sont entreprises tant par les pouvoirs publics que par les

Envoyé en préfecture le 13/03/2025 Reçu en préfecture le 13/03/2025 Publié le

ID: 057-245700695-20250305-C20250304_18_SI-DE

organismes privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs définis à l'article L. 541-1, notamment :

- réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010,

- développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation,

- réduire le gaspillage alimentaire, d'ici 2025, de 50 % par rapport à son niveau de 2015 notamment dans le domaine de la restauration collective,

Vu l'article R. 541-41-20 du Code de l'Environnement prévoyant que le PLPDMA est élaboré par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales qui assure la collecte des déchets des ménages,

Vu l'article R. 541-41-22 du Code de l'Environnement établissant une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA, la collectivité territoriale en fixant la composition, nommant son président et désignant le service chargé de son secrétariat,

Vu l'article R. 541-41-23 du Code de l'Environnement précisant le contenu du PLPDMA, à savoir :

- un état des lieux composé :
 - o du recensement de l'ensemble des acteurs concernés,
 - o de l'identification des types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits et, si l'information est disponible, les acteurs qui en sont à l'origine,
 - o du rappel, le cas échéant, des mesures menées en faveur de la prévention des déchets ménagers et assimilés,
 - o de la description des évolutions prévisibles des types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits, le cas échéant selon leur origine, en l'absence de mesures nouvelles,
- les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés ;
- les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, avec :
 - o l'identification des collectivités, personnes ou organismes auxquelles elles incombent,
 - o la description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires,
 - o l'établissement d'un calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre,
- les indicateurs relatifs à ces mesures ainsi que la méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme.

Vu la délibération n° 25 du Conseil communautaire du 8 juillet 2024 portant engagement de la CCCE dans l'élaboration d'un PLPDMA et approuvant la constitution d'une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES),

Considérant les actions de prévention des déchets déjà engagées par la CCCE et la nécessité de les poursuivre, les accentuer et les compléter,

Considérant la démarche de concertation mise en œuvre au sein de la Commission « Environnement et Développement Durable » durant l'année 2024 ayant permis de définir les axes directeurs du projet de PLPDMA,

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID: 057-245700695-20250305-C20250304_18_SI-DE

Considérant le plan de 26 actions regroupées au sein de 7 axes :

- lutte contre le gaspillage alimentaire,
- gestion des biodéchets,
- gestion des déchets verts,
- allongement de la durée de vie des produits,
- déchets des entreprises et évènements,
- consommation responsable,
- éco-exemplarité.

Considérant l'objectif de réduction de 15 % des quantités de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2030, soit une réduction de 95 kg/hab./an entre 2023 (année de référence) et 2030 (année de fin du PLPDMA),

Considérant l'avis favorable rendu par la CCES le 12 novembre 2024,

Considérant les résultats de la consultation publique organisée entre le lundi 2 décembre et le dimanche 22 décembre 2024,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable du Bureau Communautaire en date du 18 février 2025,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour la période 2025-2030, ci-annexé,
- d'approuver l'objectif de réduction des déchets de 95 kg/hab./an entre 2023 et 2030,
- d'approuver le plan d'actions constitué de 26 actions regroupées au sein de 7 axes stratégiques,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote: Pour:

45

Abstention:

0

Contre:

0

Fait à Cattenom, le 5 mars 2025

Le Président,

Michel PAQUET

Envoyé en préfecture le 13/03/2025 Reçu en préfecture le 13/03/2025 Publié le

ID: 057-245700695-20250305-C20250304_18_SI-DE

Publié le

1 7 MARS 2025

D: 057-245700695-20250305-C20250304_18_SI-DE

PDDMA

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés





2025 - 2030

Table des matières

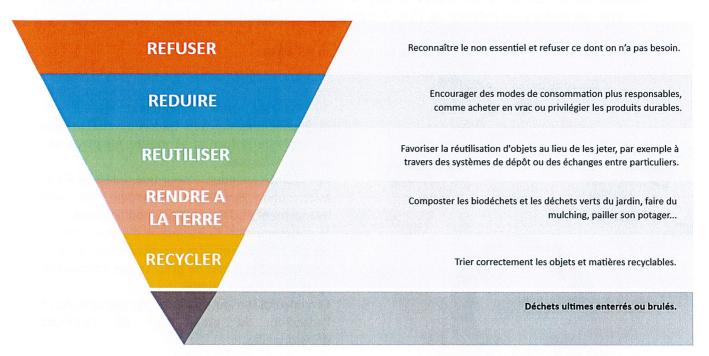
1.	Lap	prévention des déchets	. 2
	1.1.	Définition	. 2
	1.2.	La prévention des déchets dans l'économie circulaire	2
	1.3.	Obligations réglementaires	3
2.	. Pré	sentation de la CCCE	3
	2.1.	Démographie	3
	2.2.	Positionnement transfrontalier	4
	2.3.	Revenus	4
	2.4.	Type d'habitat	4
	2.5.	Tissu économique	4
3.	. Dia	gnostic de la prévention des déchets	5
	3.1.	Les ordures ménagères résiduelles	5
	3.2.	Les emballages recyclables et papiers (porte-à-porte + points d'apport volontaire ?)	5
	3.3.	Les flux de déchèterie	6
	3.4.	Actions déjà mises en œuvre	7
4.	. Le _l	programme d'actions 2025-2030	8
	4.1.	La CCES	8
	4.2.	Les phases préparatoires à la rédaction du PLPDMA	8
	4.3.	Le calendrier de mise en œuvre	10
_	Loc	fishes actions	10

ID: 057-245700695-20250305-C20250304_18_SI-DE

1. La prévention des déchets

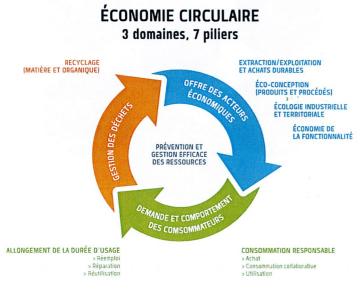
1.1. Définition

La prévention des déchets désigne l'ensemble des actions visant à réduire les quantités de déchets produites. Elle se concentre sur l'évitement de la production de déchets plutôt que sur leur gestion. Cette approche inclut plusieurs stratégies et participe à la « règle des 5R » :



La prévention agit en amont de la production de déchets, directement sur les modes de consommation, elle est donc essentielle pour réduire la pression sur les ressources naturelles, diminuer les coûts de gestion des déchets et minimiser l'impact environnemental. En aval, les gestes de tri permettent de recycler.

1.2. La prévention des déchets dans l'économie circulaire



L'économie circulaire est un modèle de production et de consommation qui consiste à partager, réutiliser, réparer, rénover et recycler les produits afin qu'ils conservent leur valeur. Elle crée un système où les ressources sont utilisées de manière optimale, réduisant ainsi l'impact environnemental et favorisant la durabilité.

Elle est en rupture avec le concept d'économie linéaire : produire, consommer et jeter. L'économie circulaire met les professionnels, c'est-à-dire les fabricants, les vendeurs, les transporteurs et les réparateurs, au centre du projet. La prévention des déchets occupe une position centrale dans l'économie circulaire.

Les actions du PLPDMA ne concernent qu'un domaine et deux piliers (en vert ci-dessous) de l'économie circulaire.

Document élaboré par le Service Environnement - Communauté de Communes de Cattenom et Environs

ID: 057-245700695-20250305-C20250304_18_SI-DE

1.3. Obligations réglementaires

L'article L. 541-15-1 du Code de l'environnement, créé par le décret 2015-662 du 10 juin 2015 dans le cadre de la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) impose aux collectivités territoriales d'élaborer un PLPDMA. Cette loi a renforcé l'importance de la gestion des déchets en insistant sur la nécessité d'une approche intégrée et locale. Son objectif principal est de réduire les quantités de déchets par habitant de 15 % d'ici 2030 en prenant 2010 comme année de référence.

Les articles R541-41-19 à 28 définissent le contenu d'un PLPDMA :



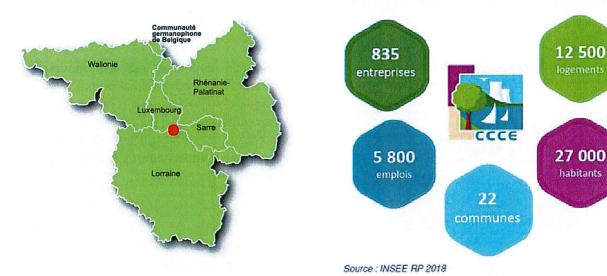
Le PLPDMA doit notamment établir un diagnostic des déchets produits, définir des objectifs de réduction et mettre en place des actions concrètes.

Le PLPDMA est adopté pour une durée de 6 ans avec une évaluation annuelle de son avancement et d'éventuelles modifications.

Une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) doit être constituée pour donner son avis sur le projet de programme d'actions et suivre sa mise en œuvre.

La consultation du public est obligatoire avant l'adoption du projet par les instances décisionnelles.

2. Présentation de la CCCE



2.1. Démographie

Avec aujourd'hui plus de 27 000 habitants, la population de la CCCE a augmenté de plus de 8 000 habitants en 30 ans, soit une croissance d'environ 40 % depuis 1990.

ID: 057-245700695-20250305-C20250304_18_SI-DE

Un phénomène de vieillissement de la population est constaté sur la CCCE au cours des dernières années, avec une part croissante des plus de 60 ans. Les séniors représentent 19 % de la population actuelle quand ils n'en représentaient que 15 % en 2008 soit une augmentation de 12 %. Toutefois, cette part reste relativement faible car, si la population de la CCCE est certes vieillissante, la tranche d'âge des 30-44 ans demeure la plus importante (24,3 %), et au-dessus de la moyenne nationale. L'indice de jeunesse est également élevé avec 131 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans (contre 93 en France).

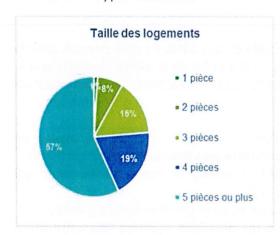
2.2. Positionnement transfrontalier

La proximité avec les zones économiques luxembourgeoises est source d'opportunités, avec une offre d'emplois importante et des salaires élevés, facteurs d'attractivité. La CCCE se positionne dès lors comme une véritable « porte d'entrée » pour les travailleurs. Plus de 70 % des actifs de la CCCE se rendent chaque jour au Luxembourg pour le travail.

2.3. Revenus

La population est très aisée avec 31 340 € de revenu médian annuel sur la CCCE, contre 21 450 € pour la France. Les disparités de revenus au sein des Communes de la CCCE sont également importantes puisque le revenu médian annuel sur la Commune de Haute-Kontz (25 410 €) est 54 % moins élevé que la Commune de Hagen qui connaît la médiane la plus élevée (39 100 €). Ces revenus élevés sont liés aux salaires luxembourgeois qui sont largement supérieurs. En 2022, les salaires minimums luxembourgeois étaient de 2 257 € pour les salariés non qualifiés et de 2 708 € pour les salariés qualifiés (semaine de 40 heures), alors que le salaire minimum français est de 1 589 € (semaine de 35 heures).

2.4. Type d'habitat



Le territoire de la CCCE est avant tout un territoire résidentiel où les gens vivent plus qu'ils n'y travaillent. Entre 1990 et 2018, la population a augmenté de 40 % et le nombre de logements de 82 %.

La maison est le mode d'habitat prédominant puisqu'elle représente 70 % du parc de logements existants. Les biens disponibles sur le marché de l'immobilier sont caractérisés par de grandes surfaces avec 80 % des logements qui sont des T4 et plus.

2.5. Tissu économique

Après le fait transfrontalier, l'industrie est le second marqueur de l'économie du territoire. Elle représente 38,7 % des emplois de la CCCE, soit trois fois plus que ce qu'elle représente à l'échelle nationale. C'est un territoire marqué par l'industrie au même titre que le Nord Moselle mais à cette différence qu'elle est dominée par l'industrie nucléaire de par la présence du CNPE, constituant ainsi le principal employeur du territoire avec 1 600 emplois directs, soit 27,5% des emplois de la CCCE, auxquels s'ajoutent 700 à 800 emplois permanents en sous-traitance.

Outre le secteur industriel, la CCCE est marquée par un développement économique composé de petites entreprises proposant des activités « résidentielles » visant à répondre aux besoins quotidiens des personnes vivant sur le territoire de la CCCE, et à proximité.

Le territoire connaît une hausse de la taille moyenne des exploitations agricoles : en 1988, les exploitations agricoles disposaient d'une taille moyenne de 33,4 hectares, contre 57,3 hectares en 2000 et 67 hectares en 2010. En 2020, la taille moyenne des exploitations agricoles sur la CCCE s'élevait à 75,6 hectares. Le nombre d'exploitations agricoles diminue significativement depuis une trentaine d'années. En 1988, 299 exploitations agricoles étaient recensées sur le territoire intercommunal. En 2020, elles ne sont plus que 150, soit une diminution de près de 50 % en plus de 30 ans.

3. Diagnostic de la prévention des déchets

3.1. Les ordures ménagères résiduelles

Ordures ménagères résiduelles	2010	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne Grand-Est mixte rural hors TI	Moyenne Grand-Est toutes collectivités
kg/hab	280	242	251	244	230	221	228	181



De manière générale depuis 2010, les quantités d'ordures ménagères résiduelles (OMR) sont en diminution malgré une sensible augmentation entre 2016 et 2018. Après l'augmentation en 2020 directement liée aux conséquences des confinements durant la crise sanitaire, les quantités diminuent à nouveau.

Ainsi en 2023, le ratio d'OMR est de 221 kg/hab, le plus faible depuis 2010. Ce ratio permet, pour la première fois, de passer sous la moyenne des collectivités du Grand Est de la même typologie que la CCCE hors tarification incitative (TI). La moyenne du Grand Est toutes collectivités confondues est de 181 kg/hab.

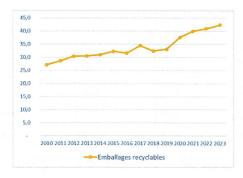


Une caractérisation d'une fraction des ordures ménagères du territoire a permis de connaître plus finement leur composition :

- 35 % de putrescibles (déchets et restes alimentaires qui pourraient être compostés);
- 23 % d'emballages, papier et verre qui devraient être triés ;
- 8 % de déchets divers qui devraient rejoindre une autre filière (piles, vêtements...);
- 34 % d'autres déchets non recyclables (textiles sanitaires, fines).

3.2. Les emballages recyclables et papiers

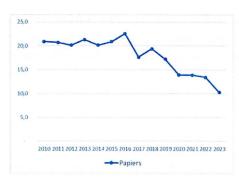
		2010	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne Grand-Est mixte rural hors TI	Moyenne Grand-Est toutes collectivités
	Emballages rec. hors verre	27,1	33,1	37,6	40,0	40,9	42,3	49	57
kg/hab	Papiers	20,9	17,2	13,9	13,9	13,4	10,3	43	37
	Verre	30,9	38,9	38,8	39,1	38,5	37,2	35	42



Les emballages recyclables hors verre

Après une hausse constante mais faible entre 2010 et 2019, les quantités collectées augmentent de manière conséquente depuis 2020, année marquée par le passage en extension des consignes de tri.

Entre 2019 et 2023, les quantités collectées ont progressé de 34 %.



Les papiers

Les quantités de papiers collectées baissent de manière importante depuis 2016, une baisse plus prononcée en 2023 conséquence de la diminution des publicités papiers, la dématérialisation, etc.



Le verre

Les quantités de verre collectées sont en légère baisse depuis 2019 et de l'ordre de 1,3 kg/hab en 2023. Le ratio atteint 37,2 kg/hab, supérieur à la moyenne des collectivités du Grand Est de la même typologie que la CCCE (35 kg/hab) mais inférieur à la moyenne du Grand Est (42 kg/hab).

3.3. Les flux de déchèterie

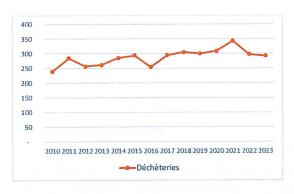
Ratio kg/hab	2010	2019	2020	2021	2022	2023
<u> </u>						and the last profession of the second
Non Recyclables	54,1	72,3	73,1	73,7	65,0	59,5
Ferraille	9,8	12,2	12,3	12,3	11,4	10,3
Bois	23,5	46,2	49,7	43,0	35,7	33,6
Carton	6,9	8,1	8,0	12,9	12,3	9,0
Gravats	94,1	65,4	65,8	, 71,9	63,6	66,2
Déchets verts	42,7	82,7	74,2	89,3	67,2	73,2
Plâtre			3,9	3,8	4,3	4,8
Meubles			6,8	19,9	24,3	21,4
DDS	1,6	2,2	3,0	3,1	2,9	3,1
Pneus	0,4	0,9	1,1	1,7	1,6	0,8
Huile végétale	0,3	0,2	0,1	0,2	0	0,1
Huile de vidange	0,2	0,3	0,5	0,6	0	0,5
Piles	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1

Publié le

ID: 057-245700695-20250305-C20250304_18_SI-DE

D3E	5,7	8,2	8,3	8,7	6,7	8,0
Huisseries	U. Johanne van Sala	1,2	1,3	1,5	1,4	1,2
Cartouches		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Polystyrène	1124743 SAPELVE 24 AV 32	0,1	0,0	0,2	0,0	0,4
Tubes et ampoules		0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
DASRI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Livres		0,2	0,3	0,2	0,2	0,3
Déchèteries	239	300	309	343	298	292

Depuis 2017, les quantités de déchets apportés en déchèteries étaient relativement stables. L'année 2021 a été directement impactée par les conséquences de la crise sanitaire, avec des quantités de déchets verts et de gravats en forte augmentation, du fait d'une volonté accrue des habitants de réaliser des travaux chez eux après les confinements successifs.



L'année 2022 marque un retour à la normale. En 2023, les quantités sont en légère baisse pour atteindre un ratio de 292 kg/hab.

Les moyennes régionales se basent sur le flux hors gravats, présentées ci-dessous.

Ratio CCCE hors gravats	Ratio moyen Grand-Est mixte rural hors TI hors gravats	Ratio moyen Grand-Est toutes collectivités hors gravats
226	209	216

En 2023, les déchèteries de la CCCE ont collecté 226 kg/hab, ce qui reste 8 % plus élevé que la moyenne des collectivités du Grand Est de la même typologie que la CCCE et 4 % plus élevé que la moyenne du Grand Est.

Synthèse	Évolution 2010 - 2	.023
Ordures ménagères	de 280 à 221 kg/hab	-21 %
Emballages et papiers	de 79 à 90 kg/hab	+14 %
Déchèteries	de 239 à 292 kg/hab	+22 %
Total tous déchets	de 598 à 603 kg/hab	+0,8 %

3.4. Actions déjà mises en œuvre

En dehors du cadre du PLPDMA, la CCCE a déjà initié plusieurs actions de prévention des déchets.

La promotion du compostage

Depuis 1998, la CCCE propose à ses habitants des composteurs et lombricomposteurs individuels à des tarifs attractifs.

Nombre de matériels livrés	2019	2020	2021	2022	2023

Composteurs	146	168	162	172	222
Lombricomposteurs	12	28	3	4	7

En 2024, la gratuité d'un composteur par foyer a été instaurée sur le territoire de la CCCE. Cette action a permis la distribution de plus de 967 composteurs et 12 lombricomposteurs entre janvier et octobre 2024.

Zone de réemploi en déchèterie



La zone de réemploi « Recytroc » a été inaugurée le 26 septembre 2022, à l'occasion des Semaines Européennes du Développement Durable.

Le fonctionnement est simple : tout le monde peut déposer des objets fonctionnels et tout le monde peut prendre ce qui l'intéresse.

La mise en place de cette zone de réemploi a permis de donner une seconde vie à de nombreux objets et donc de faire baisser directement les quantités des flux de déchèterie, de l'ordre de 100 tonnes par an.

Sensibilisation au gaspillage alimentaire

A l'initiative du Département, la CCCE a accompagné la réalisation de pesées de gaspillage alimentaire dans les collèges, en novembre 2019 à Cattenom et en décembre 2020 et mars 2022 à Hettange-Grande.

Elles ont permis de quantifier et de comprendre certains mécanismes du gaspillage.

Une restitution par la CCCE a été faite au collège à Hettange-Grande dans toutes les classes en 2021 et dans les classes de $6^{\rm ème}$ en 2022.



4. Le programme d'actions 2025-2030

4.1. La CCES

Une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) a été instituée. Elle se compose de :

- l'ensemble des membres de la Commission Environnement et Développement Durable de la CCCE;
- 1 membre du Conseil de Développement de la CCCE ;
- 1 technicien du SYDELON (Syndicat Mixte de Transport et Traitement des déchets ménagers et assimilés de Lorraine Nord) dont la CCCE fait partie ;
- 1 élu des autres intercommunalités membres du SYDELON;
- 1 technicien de la CCCE.

Le Président de la CCES est le Président de la CCCE.

Le service en charge de son secrétariat est le service Environnement de la CCCE.

4.2. Les phases préparatoires à la rédaction du PLPDMA

La prévention des déchets étant un concept nouveau au sein de la CCCE, un travail préparatoire a été nécessaire avec plusieurs phases de travail avant d'aboutir à ce document.

Pour cela, plusieurs ateliers ont été organisés avec la Commission Environnement et Développement Durable.

Publié le

ID: 057-245700695-20250305-C20250304_18_SI-DE

Etape 1 : Commission du 11/03/24 : acculturation à la prévention des déchets

Sur la base des principaux déchets collectés par le service public, la Commission a réfléchi à des actions de prévention et aux rôles possibles de la CCCE.

Etape 2: Commission du 18/04/24: « brainstorming » des actions envisageables

Afin de commencer à travailler concrètement sur le plan d'actions, il a été proposé à la Commission de réfléchir, sur la base d'une liste de thématiques, aux sujets qui méritent d'être étudiés et à ceux qui ne doivent pas être approfondis.

Etape 3: Commission du 27/05/24: choix des actions

A partir de la liste des actions proposées lors de la réunion du 18/04/2024, il a été proposé, de manière participative, que les membres de la Commission précisent les actions qui leur semblent intéressantes d'intégrer au plan d'actions et de les prioriser, le PLPDMA ayant une durée de 6 ans.

Etape 4 : Commission du 04/07/24 : affinement du plan d'actions

La Commission a débattu sur le contenu possible de chacune des actions retenues et sur les modalités de déploiement de celles-ci, ayant abouti à la rédaction des fiches actions.

Etape 5 : Commission du 23/09/24 : objectif et priorisation

La règlementation impose à l'échelle nationale une réduction de 15 % des quantités de déchets par habitant entre 2010 et 2030. La CCCE se donne l'ambition d'atteindre le même objectif à son échelle, soit une réduction de 95 kg par habitant par rapport à 2023.

Dans le but d'impulser un rythme et de tracer une trajectoire à suivre, la Commission a réparti les efforts de réduction sur les différents flux et dans le temps.

Flux	Évolution entre 2023 et 2030	Différence				
Ordures ménagères résiduelles	de 221 à 178 kg/hab	- 43 kg				
Déchets non recyclables en déchèterie	de 60 à 50 kg/hab	- 10 kg				
Déchets verts	de 73 à 38 kg/hab	- 35 kg				
Gravats	de 66 à 61 kg/hab	- 5 kg				
Déchets électroniques	de 8 à 6 kg/hab	- 2 kg				
Total						

Le principe d'un déploiement d'actions progressives a été proposé par les membres de la Commission afin de répartir la charge de travail sur l'ensemble des 6 années du programme.

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Cumul de réduction	- 22 kg	- 44 kg	- 59 kg	- 74 kg	- 85 kg	- 95 kg

4.3. Le calendrier de mise en œuvre

Action	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Lutte contre le gaspil	lage al	iment	aire			
Accompagner la restauration collective						
Accompagner les restaurants						
Faire la promotion des applications anti-gaspillage						
Financer les « gourmet-bag »						
Créer un guide anti-gaspillage						
Gestion des bi	odéch	ets				
Promouvoir le compostage individuel						
Déployer le compostage partagé						
Gestion des déc	hets v	erts				
Sensibiliser à la gestion des déchets verts au jardin						
Broyer les branchages et distribuer le broyat						
Instaurer un planning de broyage dans les Communes						
Faire la promotion de la gestion raisonnée						
Allongement de la durée	de vie	desp	roduit	:S		
Maintenir et améliorer la zone de réemploi Recytroc						
Créer un partenariat pour les électroménagers						
Accompagner la mise en place d'un repair-café						
Communiquer sur les aides à la réparation de l'Etat						
Déchets des entreprise	es et é	vénen	nents			
Accompagner les entreprises						
Accompagner les organisateurs d'événements						
Consommation r	espon	sable				
Déployer le « stop-pub »	•					
Promouvoir les alternatives au jetable						
Financer les gobelets réutilisables au bénéfice des						
associations						
Mettre en place et participer à des événements						
Éco-exemp	larité					
Affirmer l'exemplarité dans les commandes publiques						
Éviter les impressions papier et favoriser le recto-verso						
Dématérialiser davantage						
Intervenir dans les écoles						
Supprimer les bouteilles d'eau dans les bureaux						

5. Les fiches actions

Envoyé en préfecture le 13/03/2025 Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID: 057-245700695-20250305-C20250304_18_SI-DE

Accompagner la restauration collective

Contexte: Chaque jour, environ 2 000 repas sont servis dans les cantines du territoire, dont plus de la moitié est produite par le Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT). Dans les établissements scolaires français, la moyenne du gaspillage alimentaire par convive est de 110 grammes/repas (chiffres Ademe). En 2019/2020, le Département a lancé une opération de lutte contre le gaspillage alimentaire dans ses collèges, dont 2 sur le territoire de la CCCE. Une telle démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants collectifs gérés par les collectivités est obligatoire depuis 2016 (loi LTECV)

OBJECTIFS

Objectif de l'action	 Faire intégrer l'importance de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les habitudes de travail des agents et de consommation des élèves/convives Réduire de 20 % les quantités de nourriture gaspillée dans la restauration collective
Publics	 Élus, responsables d'établissements, agents/personnel des restaurants collectifs, animateurs, enseignants, élèves et divers convives

MISE EN OEUVRE	
Plan d'action	 Accompagner le FJT dans sa démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire Proposer une aide dans la réalisation du diagnostic et l'établissement d'un plan d'actions Organiser des temps d'échanges avec les gestionnaires de restaurants scolaires Sensibiliser le personnel
Partenaires	 Communes, Écoles, Foyer des jeunes travailleurs et autres distributeurs de repas, Gestionnaires de cantines, Périscolaires
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 2030 X X
Budget	• € € €, , , , , , , , , , , , , , ,

RÉSULTATS

NEGOLIAIS	
Indicateur de suivi	 Nombre de structures accompagnées Pourcentage de réduction du gaspillage alimentaire Nombre de repas concernés

Envoyé en préfecture le 13/03/2025 Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID: 057-245700695-20250305-C20250304_18_SI-DE

Accompagner les restaurants

Contexte: En France, 1,5 million de tonne d'aliments consommables est jeté chaque année dans les poubelles des restaurants. La CCCE collecte chaque semaine plusieurs restaurants sur le territoire. Des actions peuvent permettre de faire baisser le gaspillage alimentaire.



OBJECTIFS

Objectif de l'action	 Faire intégrer l'importance de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les habitudes de travail des restaurateurs et de consommation des clients Réduire de 10 % les quantités de nourriture gaspillée dans la restauration
Publics	Restaurateurs, cuisiniers, employés, clients



MISE EN OEUVRE

Plan d'action	 Accompagner les restaurateurs dans leurs démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire. Proposer une aide dans la réalisation du diagnostic et l'établissement d'un plan d'actions 					
	_	iser des temps piliser le perso	s d'échange av nnel	ec d'autres res	taurateurs	
Partenaires	• Resta	urateurs				
Calendrier						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
					X	X
Budget	• €€					



RÉSULTATS

- Nombre de structures accompagnées
- Pourcentage de réduction du gaspillage alimentaire
- Nombre de repas concernés

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID: 057-245700695-20250305-C20250304_18_SI-DE

Faire la promotion des applications anti-gaspillage

Contexte: Depuis quelques années, des applications anti-gaspillage se sont développées. Elles permettent aux entreprises commercialisant de la nourriture de proposer à prix bradés des denrées alimentaires (DLC courtes, excédents de production...). L'application la plus utilisée, « Too Good To Go », ne regroupe actuellement que deux entreprises sur le territoire de la CCCE.



Objectif de l'action	 Faire baisser le gaspillage alimentaire dans les entreprises de métiers de bouche Créer une synergie entre entreprises et consommateurs Lier écologie et démarche sociale
Publics	Restaurateurs et autres entreprises de métiers de bouche, consommateurs



MISE EN OEUVRE	
Plan d'action	 Recenser les applications existantes Les faire connaître aux entreprises et habitants du territoire et les encourager à s'y inscrire
Partenaires	 Restaurateurs et autres entreprises de métiers de bouche, habitants, relais d'informations
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 2030 X X
Budget	• €€€



- Nombre de structures inscrites sur une ou plusieurs applications
- Nombre de structures utilisatrices régulières
- Données disponibles sur l'application
- Nombre de consommateurs inscrits sur une ou plusieurs applications
- Nombre de transactions quotidiennes / hebdomadaires

Action 4

Envoyé en préfecture le 13/03/2025 Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID: 057-245700695-20250305-C20250304_18_SI-DE

Financer les « gourmet-bag »

Contexte: La loi EGalim introduit l'obligation, depuis le 1^{er} juillet 2021, pour les opérateurs de la restauration commerciale de proposer le « gourmet-bag ». Selon un sondage, 59 % des personnes interrogées disent ne pas toujours finir leur assiette et 75 % des personnes interrogées sont prêtes à utiliser le gourmet bag. Cette solution efficace pour lutter contre le gaspillage alimentaire a besoin de s'ancrer davantage dans les habitudes des restaurateurs et des clients.

OBJECTIFS

Objectif de l'action	•	Démocratiser l'utilisation du « gourmet-bag » Faire baisser la quantité de gaspillage alimentaire dans les restaurants
Publics	•	Restaurateurs, clients



MISE EN GEOVRE	The sufficiency appears recognized to the supplier of the supp
Plan d'action	 Financer un « gourmet-bag » aux couleurs de la CCCE Convaincre les restaurateurs de les utiliser et d'être force de proposition auprès de leurs clients Communiquer sur le dispositif pour déculpabiliser les consommateurs Mettre en avant les restaurateurs investis
Partenaires	Restaurateurs, habitants
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 2030 X X
Budget	• €€€



- Nombre de restaurants partenaires
- Nombres de « gourmet-bag » utilisés

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID: 057-245700695-20250305-C20250304_18_SI-DE

Création d'un guide anti-gaspillage

Contexte : En 2021, 8,8 millions de tonnes de déchets alimentaires ont été produits en France sur l'ensemble de la chaîne alimentaire. Les ménages contribuent de manière conséquente aux déchets alimentaires en France : ils génèrent à eux seuls 47 % des déchets alimentaires totaux. Selon l'ADEME, un Français jette en moyenne 29 kg de nourriture par an, dont 7 kg d'aliments encore emballés.



Objectif de l'action		Sensibiliser les habitants aux enjeux et aux moyens de lutte contre le gaspillage alimentaire Rendre les habitants acteurs et non victimes du gaspillage alimentaire
Publics	•	Habitants



MISE EN OEUVRE	
Plan d'action	 Recenser les communications existantes Identifier les leviers de lutte contre le gaspillage alimentaire à la maison Réaliser un guide pratique Définir les moyens les plus efficaces de communiquer auprès des habitants
Partenaires	 Service de distribution, mairies et autres relais d'informations
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 2030 X
Budget	• €€€



RÉSULTATS

Indicateur de suivi	•	Nombre de guides distribués Quantité de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID: 057-245700695-20250305-C20250304_18_SI-DE

Promouvoir le compostage individuel

Contexte: La CCCE propose aux particuliers des composteurs individuels (depuis 1998) et des lombricomposteurs (depuis 2018) à des prix très attractifs. Entre 2016 et 2023, 1196 composteurs et lombricomposteurs, soit environ 150 par an, ont été livrés.

Avec l'obligation du tri à la source des biodéchets au 01/01/2024, la CCCE fournit 1 composteur gratuit par foyer. Entre le janvier et octobre 2024, 967 composteurs ont été remis.



Objectif de l'action	•	Démocratiser plus largement le compostage individuel Faire entrer le compostage dans les habitudes de tri des habitants
Publics	•	Habitants (habitations individuelles)

MISE EN OEUVRE

Plan d'action	 Communiquer sur la gratuité et la simplicité d'utilisation, sur les bonnes pratiques Développer des sessions de distribution au plus près des habitations Proposer des formations à la gestion d'un composteur Organiser des ateliers de sensibilisation 							
	 Faire un suivi et accompagner ceux qui ont besoin d'informations sur les bonnes pratiques Mettre à disposition du broyat pour faciliter le geste de compostage 							
Partenaires	 Organismes de formations, mairies et autres relais d'informations 							
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 2030 X X							
Budget	• €€€							

RÉSULTATS



- Nombre de composteurs distribués
- Nombre de formations organisées et de personnes formées
- Nombre de stages et d'animations organisées
- Quantité de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles
- Quantité de déchets verts dans les déchèteries

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID: 057-245700695-20250305-C20250304_18_SI-DE

Déployer le compostage partagé

Contexte: Le compostage partagé est complémentaire au compostage individuel : il permet aux habitants ne pouvant ou ne souhaitant pas composter à leur domicile de pouvoir valoriser les déchets alimentaires. Sur le territoire de la CCCE, 7 sites ont été implantés pour une expérimentation. Le compostage en établissement permet de traiter les gros volumes des Ehpad, collèges, périscolaires...

OBJECTIFS

Objectif de l'action		Démocratiser le plus largement possible le compostage partagé aire entrer le compostage dans les habitudes de tri des habitants
Publics	•	Habitants, entreprises, administrations, associations

MISE EN OEUVRE

Plan d'action	 Identifier les sites potentiels d'accueil de composteurs partagés Rencontrer et convaincre les Communes et propriétaires des terrains de l'intérêt d'installer des composteurs partagés Encourager, motiver et accompagner les habitants à participer Animer les sites autour d'un réseau de référents : café compost, formation, permanences S'assurer du bon fonctionnement des sites (dépôts, brassages, retournements, prises de température, récolte) Définir une solution pérenne de fourniture de matière sèche 				
Partenaires	 Maîtres et guides composteurs, ambassadrices du tri, organismes de formations, mairies et autres relais d'informations 				
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 2030 X X				
Budget	• €€€				

RÉSULTATS

Nombre de sites en activité et nombres d'inscrits
Nombre d'animations réalisées

- Quantités compostées
- Nombre de référents formés



Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID: 057-245700695-20250305-C20250304_18_SI-DE

Sensibiliser à la gestion des déchets verts au jardin

Contexte: En 2023, les usagers des déchèteries de la CCCE ont déposé 2 018 tonnes de déchets verts soit environ 73 kg par habitant. De nombreuses solutions existent pour valoriser ces déchets dans son jardin, mais elles restent méconnues : compostage, paillage, haies sèches, mulching, broyage.... En plus d'éviter des transports en déchèterie, ces solutions permettent de protéger et de nourrir les sols, limiter l'érosion, créer des abris pour la faune, limiter l'arrosage et protéger les plantes, les fleurs et les légumes...



Objectif de l'action	•	Démocratisation des solutions de gestion des espaces verts moins productrices de déchets
Publics	•	Habitants



WIISE EN OLOVINE					
Plan d'action	 Mettre en place des outils pour partager les bonnes pratiques (jardins témoins, formations, guides, webinaire) Communiquer et partager sur les résultats obtenus Encourager, motiver et accompagner les habitants 				
Partenaires	 Maîtres et guides composteurs, ambassadrices du tri, organismes de formations, Mairies et autres relais d'informations 				
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 2030 X X				
Budget	• € € €				



RÉSULTATS

- Nombre de personnes sensibilisées et/ou formées
- Quantités de déchets verts en déchèterie

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID: 057-245700695-20250305-C20250304_18_SI-DE

Broyer les branchages et distribuer le broyat

Contexte: Le broyat est très utile dans les jardins mais également sur les espaces verts communaux. Il peut être utilisé comme paillage afin d'enrichir le sol et garder l'humidité. Dans une optique de développement du compostage sur le territoire, il est idéal comme matière sèche structurante.



Objectif de l'action	•	Donner une seconde vie aux déchets verts du jardin
Publics	•	Mairies, habitants

MISE EN OEUVRI	
Plan d'actio	 Définir le matériel adéquat pour broyer du branchage Dissocier le flux pelouse et feuilles du flux branchages en déchèterie Broyer les branchages et stocker le broyat Utiliser le broyat pour les sites de compostage partagé Organiser des distributions de broyat aux Communes et aux habitants
Partenaire	Mairies et autres relais d'informations
Calendrie	r 2025 2026 2027 2028 2029 2030 X X
Budge	t • €€ €



RÉSULTATS

- Quantité broyée
- Nombre d'utilisateurs du broyat

Action 10

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID: 057-245700695-20250305-C20250304_18_SI-DE

Instaurer un planning de broyage dans les Communes

Contexte: La mise en place d'un planning de broyage de déchets verts dans les Communes pourrait permettre de minimiser les déplacements d'usagers dans les déchèteries du territoire. Les habitants pourraient récupérer le broyat produit sur place.



Objectif de l'action	•	Donner une seconde vie aux déchets verts du jardin
Publics	•	Mairies, habitants



MISE EN OEUVRE

IVIISE EN CECVRE							
Plan d'action	 Définir une organisation pour la logistique et le broyage dans les Communes Définir une répartition des rôles (CCCE, Communes) Mettre en place un planning avec les Communes intéressées Déployer une communication adaptée Faire déposer les branchages des habitants sur un lieu et dans des conditions précises Broyer les branchages sur site et laisser le broyat sur place 						
Partenaires	Mairies et autres relais d'informations						
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 2030 X X						
Budget	• €€€						

RÉSULTATS



- Tonnages et volumes broyés
- Nombre de Communes volontaires
- Nombre de sessions organisées
- Nombre d'utilisateurs du service

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID: 057-245700695-20250305-C20250304_18_SI-DE

Faire la promotion de la gestion raisonnée

Contexte: La gestion raisonnée, également appelée gestion différenciée, consiste à adapter le mode d'entretien aux caractéristiques et fonctions de chaque espace vert. Un espace dont l'activité n'est pas de recevoir du public, par exemple, pourra être tondu moins régulièrement. Cela va permettre de laisser une place à la biodiversité et d'éviter l'appauvrissement et l'érosion des sols, mais également de générer moins de déchets verts. Une formation a déjà eu lieu pour des agents communaux en 2022 à travers le projet permaculture mis en place par la CCCE.



ODJECTILO		
Objectif de l'action	•	Démocratiser le recours à une gestion raisonnée dans les espaces verts publics
Publics	•	Mairies



MISE EN OEUVRE

MISE EIN OEOVKE	
Plan d'action	 Dresser un état des lieux des pratiques existantes Identifier les Communes intéressées par la gestion raisonnée Contacter des intervenants spécialisés (bureaux d'études, organismes de formations) Préparer un programme de formation ciblé (élus, agents) Accompagner les Communes dans la transition Proposer aux Communes des supports de communication clés en main
Partenaires	 Agents des Communes et CCCE, élus, organismes de formation
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 2030 X X
Budget	• €€€



RÉSULTATS

Nombre de Communes engagées
Nombre de personnes formées
Superficie d'espaces verts concernée par une gestion raisonnée

Envoyé en préfecture le 13/03/2025 Reçu en préfecture le 13/03/2025

reça en prefectare le 15/05/

Publié le

ID: 057-245700695-20250305-C20250304_18_SI-DE

Maintenir et améliorer la zone de réemploi « Recytroc »

Contexte: Mise en place en septembre 2022 sur la déchèterie à Hettange-Grande, la zone de réemploi « Recytroc » permet aux usagers de la déchèterie de déposer des objets en bon état et/ou d'en récupérer. Depuis sa mise en place, la quantité de déchets évités est estimée à 100 tonnes par an. Un tri est fait plusieurs fois par semaine par des agents de la CCCE afin de garantir le bon ordre et la qualité des objets déposés.

OBJECTIFS

Objectif de l'action	 Pérenniser la zone de réemploi et améliorer son fonctionnement Élargir la gamme d'objets concernés
Publics	Usagers de la déchèterie

MISE EN OEUVRE

INIISE EIN OEG VIVE						
Plan d'action	ListerRéalise	les pistes d'an er des travaux	ux du dispositif nélioration et acheter le r des solutions	natériel néces	saire	
Partenaires	• Habita	ants, élus				
Calendrier	2025	2026	2027	2020	2020	2020
	2025	2026	2027 X	2028 X	2029	2030
Budget	• €€€	E				

RÉSULTATS



Fréquentation du Recytroc

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID: 057-245700695-20250305-C20250304_18_SI-DE

Créer un partenariat pour les électroménagers

Contexte: En 2023, les usagers des déchèteries de la CCCE ont déposé 219 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), soit environ 8 kg par habitant. Chaque jour, des électroménagers sont déposés par des usagers qui les déclarent « fonctionnels ». Certains appareils sont neufs et/ou encore emballés. Ceux-ci sont envoyés en recyclage matière. Ils ne sont pas acceptés au « Recyctroc » car la CCCE n'est pas en capacité de les tester. Un grand nombre d'entre eux pourrait avoir une seconde vie.



Objectif de l'action	 Donner une seconde vie aux électroménagers Faire baisser de 2 kg/hab les tonnages de « déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) »
Publics	Habitants

MISE EN OEUVRE

	MISE EN OEUVRE								
di la	Plan d'action	 Trouver une structure partenaire pour les tests, réparations et reventes Définir une organisation permettant de récupérer et transférer les appareils à la structure Signer une convention de partenariat Communiquer sur cette nouveauté auprès des habitants 							
	Partenaires	Associations et/ou acteurs de l'ESS							
	Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 2030 X X							
	Budget	• €€€							

RÉSULTATS



- Quantité de DEEE
- Quantité d'appareils détournés

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID: 057-245700695-20250305-C20250304_18_SI-DE

Accompagner la mise en place d'un repair-café

Contexte: Faute de matériel, de connaissance ou de temps, de nombreux objets facilement réparables sont jetés. A contrario, certaines personnes souhaitent partager leur passion du bricolage et des initiatives émergent dans certaines Communes. Le principe d'un « repair café » est de proposer un lieu de rencontre sur une plage horaire définie entre des bénévoles bricoleurs et des personnes souhaitant apprendre à réparer leurs objets. Un tel projet existe déjà à Zoufftgen.

OBJECTIFS

Objectif de l'action	•	Rendre accessible les petites réparations à tous
Publics	•	Habitants

MISE EN OEUVRE

Plan d'action	 Aller à la rencontre des initiatives locales et voisines existantes Solliciter des porteurs de projet potentiels Définir le type d'aide fourni par la CCCE Lancer un appel à manifestation d'intérêt Aider au montage d'une structure Définir les modalités de pilotage du repair café Communiquer sur l'existence et l'intérêt du repair café
Partenaires	Associations, passionnés de bricolage, habitants, mairies
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 2030 X X
Budget	• €€€

RÉSULTATS

- Nombre de porteurs de projets potentiels rencontrés
- Nombre de jours d'ouverture du repair café
- Nombre de visiteurs
- Nombre d'objets apportés/réparés
- Poids des objets réparés



Action 15

Envoyé en préfecture le 13/03/2025 Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID: 057-245700695-20250305-C20250304_18_SI-DE

Communiquer sur les aides à la réparation de l'État

Contexte: Le bonus réparation prévu par la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) est déployé depuis décembre 2022. Il s'agit d'un montant déduit directement sur la facture d'un réparateur labellisé. L'objectif est de lutter contre l'obsolescence programmée et d'inciter les Français à avoir une consommation écologiquement responsable. Il concerne divers produits comme l'électroménager ou encore les vêtements et chaussures. La visibilité de ce bonus réparation reste limitée.



Objectif de l'action	 Rendre visible les offres de réparations proposées par l'État Faire la promotion des professionnels de la réparation 	
Publics	Habitants	



MISE EN OEUVRE							
Plan d'action	 Référencer les aides de l'État Référencer les entreprises labellisées (Nord-Moselle) Inclure le « bonus réparation » dans la planification des communications liées à la réduction des déchets Communiquer à travers les supports les plus pertinents 						
Partenaires	Réparateurs labélisés, relais d'informations, mairies						
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 2030 X X						
Budget	• €€€						



RÉSULTATS

- Visibilité de la communication
- Nombre de vues sur internet
- Nombre de demandes de subventions

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID: 057-245700695-20250305-C20250304_18_SI-DE

Accompagner les entreprises

Contexte : Le service public de collecte est utilisé par de nombreuses entreprises du territoire. Elles bénéficient des collectes pour les ordures ménagères résiduelles et pour les emballages et papiers recyclables. Elles bénéficient d'un accès payant aux déchèteries. Chaque entreprise étant différente, les besoins et les obligations réglementaires peuvent varier, tout comme les types de déchets produits.



Objectif de l'action	 Mieux connaître les processus de production de déchets dans les entreprises Proposer un accompagnement ciblé
Publics	Les entreprises et administrations de la CCCE

MISE EN OEUVRE							
Plan d'action	matér Référe déche Les in Audite produ Aider	riels) encer les entrep ets former de l'acc er les entrepris isent les entreprises	orises utilisan ompagnemer es sur les type à éviter la pro	it le service pub nt proposé		tité de	
Partenaires	Entreprises et administrations						
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029 X	2030 X	
Budget	• €€						

RÉSULTATS



- Nombres d'entreprises accompagnées
- Flux détournés ou évités

Action 17

Envoyé en préfecture le 13/03/2025 Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID: 057-245700695-20250305-C20250304_18_SI-DE

Accompagner les organisateurs d'événements

Contexte: Lors des événements, des déchets peuvent être produits en grande quantité: restauration, aménagement, décoration, réception de marchandises... Une démarche éco-responsable dès la phase d'organisation de l'événement peut permettre de diminuer les quantités de déchets (utiliser de la vaisselle consignée, éviter les emballages, utiliser de la décoration réutilisable, éviter le gaspillage alimentaire...)

OBJECTIFS

Objectif de l'action	•	Mieux connaître les processus de création de déchets lors des événements Proposer un accompagnement ciblé
Publics	•	Organisateurs d'événements



MISE EN OEUVRE						
Plan d'action	 Recenser les principaux événements sur le territoire Définir le degré d'accompagnement à proposer (moyens humains, financiers, matériels) Diagnostiquer l'organisation et le fonctionnement des événements pour comprendre quels sont les déchets et les quantités attendus Être force de proposition pour adapter l'organisation Accompagner avant et pendant l'événement Associations, mairies, entreprises 					
Partenaires						
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 2030 X X					
Budget	• €€€					



RÉSULTATS

- Nombre d'événements accompagnés
- Flux détournés ou évités

Action 18

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID: 057-245700695-20250305-C20250304_18_SI-DE

Déployer le stop pub

Contexte: Les imprimés publicitaires représentent 25,2 kg par foyer. En 2024, environ 250 « stop pub » ont été distribués par la CCCE. Les mairies ont également leur propre stock qu'elles peuvent distribuer.

L'État a mis en place une expérimentation nommée « Oui Pub ». A l'inverse du « stop pub », seuls les habitants qui apposent un autocollant « Oui Pub » sur leur boîte aux lettres reçoivent les imprimés publicitaires non adressés. Cette expérimentation s'achèvera le 30 avril 2025.



Objectif de l'action	•	Baisser les tonnages de papier de 10 %
Publics	•	Habitants

🊅 MISE EN OEUVRE

IVIISE LIN OLOVILE						
Plan d'action	 Obtenir le nombre de « stop pub » actuellement apposés Analyser les résultats de l'expérimentation « oui pub » Déployer le « stop pub » ou le « oui pub » selon le choix fait par l'État Proposer des supports (présentoirs) dans les points clés (mairie et autres administrations) Référencer et communiquer sur les alternatives à la publicité papier Communiquer sur les tonnages évitables 					
Partenaires	Mairies et autres relais d'informations					
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 2030 X X					
Budget	• €€€					



- Nombre de « stop pub » ou de « oui pub » distribués / apposés
- Evolution des tonnages de papiers collectés

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID: 057-245700695-20250305-C20250304_18_SI-DE

Promouvoir les alternatives au jetable

Contexte : Parmi les déchets produits au quotidien sur le territoire, certains pourraient être évités par l'utilisation d'une alternative au jetable. La démarche zéro déchet, zéro gaspillage, est un ensemble de pratiques que chacun peut mettre en place pour réduire les déchets (emballages, produits à usage unique...) et le gaspillage (des objets, des ressources, de nourriture...).



Objectif de l'action	•	Réduire l'utilisation du jetable Éviter le gaspillage
Publics	•	Tous publics



Plan d'action	 Répertorier les objets jetables du quotidien Faire l'inventaire des alternatives existantes Partager les bonnes pratiques à travers les supports appropriés (stands, ateliers, vidéos, articles) 								
Partenaires	Mairies et autres relais d'informations								
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 2030 X X								
Budget	• €€€								



RÉSULTATS

Indicateur de suivi

Nombre de personnes sensibilisées

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID: 057-245700695-20250305-C20250304_18_SI-DE

Financer les gobelets réutilisables pour les associations

Contexte: Lors des regroupements, des moments de partage, des événements, les associations peuvent avoir besoin de gobelets pour servir des boissons. Afin d'éviter l'utilisation de vaisselle jetable productrice de déchets ou de vaisselle fragile, l'utilisation de gobelets réutilisables apparaît comme une bonne alternative.

OBJECTIFS

Objectif de l'action	•	Favoriser la vaisselle réutilisable au sein des associations
Publics	•	Associations

🌃 MISE EN OEUVRE

Plan d'action	 Créer un règlement d'attribution de subvention à l'achat de gobelets réutilisables Communiquer auprès des associations 								
Partenaires	• Mairies	s, association	าร						
Calendrier									
	2025	2026	2027	2028	2029	2030			
	X	X							
Budget	• €€€								

RÉSULTATS

Indicateur de suivi	•	Nombre de gobelets subventionnés Nombre de structures qui ont sollicité une subvention Nombre de structures utilisant des gobelets réutilisables

Envoyé en préfecture le 13/03/2025 Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID: 057-245700695-20250305-C20250304_18_SI-DE

Mettre en place et participer à des événements

Contexte: Mettre en place et/ou participer à des événements permet de rencontrer les usagers pour partager les bonnes pratiques de tri et de réduction des déchets, et également répondre aux questions éventuelles. Les événements à portée européenne comme « la semaine européenne de la réduction des déchets » permettent de s'inscrire dans une dynamique commune de partage d'informations.

OBJECTIFS

Objectif de l'action	•	Diffuser l'information sur les bonnes pratiques de prévention des déchets
Publics	•	Habitants

🌠 MISE EN OEUVRE

IAIIDE EIA OFOAIVE	
Plan d'action	 Recenser les événements existants auxquels se raccrocher Recenser les journées européennes, nationales, locales sur les thèmes environnementaux Choisir les événements à couvrir Préparer des stands et animations types Participer aux événements
Partenaires	Mairies, associations
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 2030 X X
Budget	• €€€

RÉSULTATS

Indicateur de suivi	•	Nombre de participants Nombre de personnes sensibilisées Nombre de stands tenus
---------------------	---	---

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID: 057-245700695-20250305-C20250304_18_SI-DE

Affirmer l'exemplarité dans les commandes publiques

Contexte: La Loi relative à la Transition Energétique Pour la Croissance Verte dite loi « TEPCV » prévoit que « *la commande publique durable soit mise au service de la transition vers l'économie circulaire ».* Le plan national pour des achats durables (PNAD) prévoit que, d'ici 2025, 100 % des contrats de la commande publique devront intégrer au moins une considération environnementale et 30 % au moins une considération sociale.



Objectif de l'action	•	Faire de l'achat public un levier de la réduction des déchets
Publics	•	CCCE, Communes



Plan d'action	 Recenser les marchés récurrents Recenser les principaux types de marchés Identifier les causes de production de déchets Réfléchir avec les services concernés aux évolutions envisageables pour réduire les déchets 									
Partenaires	• Communes									
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 2030 X X									
Budget	• €€€									



RÉSULTATS

Nombre de marchés étudiés
 Nombre de marchés modifiés

Action 23

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID: 057-245700695-20250305-C20250304_18_SI-DE

Éviter les impressions papier et favoriser le recto-verso

Contexte : La consommation de papier représente 75 % des déchets de bureau. Chaque salarié consomme annuellement 70 à 85 kg de papier, soit l'équivalent de 3 ramettes par mois. Il est estimé que 25 % des documents sont jetés 5 minutes après leur impression et 16 % des impressions ne sont jamais lues.

OBJECTIFS

Objectif de l'action	•	Diminuer la consommation de papier en interne
Publics	•	Agents et élus de la CCCE

🎎 MISE EN OEUVRE

IAIIDE FIA OFOAKE					
Plan d'action	 Recenser les services les plus consommateurs de papier Recenser les processus impliquant des impressions Réfléchir aux possibilités de réduire ou supprimer les impressions chroniques ou collectives Sensibiliser les agents et élus à la réduction des impressions individuelles : recto/verso, plusieurs pages par feuille, brouillons 				
Partenaires	• CCCE				
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 2030 X X				
Budget	• € € €				

RÉSULTATS

Indicateur de suivi	•	Évolution du nombre d'impressions
	•	Évolution des quantités d'achat de papier

Action 24

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID: 057-245700695-20250305-C20250304_18_SI-DE

Dématérialiser davantage

Contexte: La collectivité reçoit quotidiennement de nombreux courriers et mails par voie électronique qui sont ensuite imprimés pour être transmis aux services concernés. Certaines démarches pourraient être effectuées en ligne et les dossiers non imprimés.



Objectif de l'action	•	Diminuer les consommations de papiers en interne
Publics	•	Agents et élus de la CCCE



MISE EN OEUVRE						
Plan d'action	 Recenser les services les plus consommateurs de papier Recenser les processus impliquant des impressions Réfléchir aux possibilités de dématérialiser des transmissions Rechercher les solutions existantes pour dématérialiser davantage (logiciel) 					
Partenaires	• CCCE					
Calendrier	2000					
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
					X	X
Budget	• €€€					



RÉSULTATS

- Évolution du nombre d'impressions
- Evolution des quantités d'achats de papier

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID: 057-245700695-20250305-C20250304_18_SI-DE

Intervenir dans les écoles

Contexte: Avant la pandémie de COVID 19, les interventions dans les écoles étaient assurées par l'association « Effervescence » dans les classes de maternelles et primaires. La structure associative s'est orientée vers d'autres sujets. C'est désormais en interne que les interventions devraient se développer. Apprendre les bons gestes aux plus jeunes permet d'ancrer de bonnes habitudes écocitoyennes.

Ø OBJECTIFS

Objectif de l'action	•	Sensibiliser les enfants à la prévention des déchets
Publics	•	Écoles du territoire

MISE EN OEUVRE	
Plan d'action	 Rédiger un programme d'animations pour les différents cycles Faire valider les animations par l'inspection académique Communiquer auprès des Communes et des écoles Programmer des temps de sensibilisation dans les écoles Déployer les actions
Partenaires	Mairies, écoles.
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 2030 X X
Budget	• €€€

RÉSULTATS



- Nombre de sensibilisations
- Nombre d'élèves sensibilisés
- Nombre de classes sensibilisées

Envoyé en préfecture le 13/03/2025 Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID: 057-245700695-20250305-C20250304_18_SI-DE

Supprimer les bouteilles d'eau dans les bureaux

Contexte: L'article R4225-2 du Code du travail stipule que l'employeur a pour obligation de mettre de l'eau potable et fraîche à la disposition de ses salariés. La loi n°2020-105, interdit la distribution gratuite de bouteilles en plastique à usage unique dans les établissements recevant du public, y compris les entreprises. L'utilisation de bouteilles à usage unique n'est pas indispensable pour la plupart des postes de travail « de bureau » mais reste une solution indispensable pour certains postes « de terrain ».



Objectif de l'action	•	Diminuer l'utilisation des bouteilles d'eau en interne
Publics	•	Agents des bureaux, élus



MISE EN OFILVRE

MISE EN OLOVRE						
Plan d'action	 Dresser l'état des lieux des commandes de bouteilles d'eau Identifier les postes de travail imposant l'utilisation de bouteilles d'eau Comprendre les raisons de la consommation de bouteilles d'eau dans les bureaux Proposer une solution alternative à l'eau du robinet Faire stopper l'achat de bouteilles d'eau hormis dans les services identifiés 					
Partenaires	• CCCE					
Calendrier	2025 2026 X X	2027	2028	2029	2030	
Budget	• €€€					



RÉSULTATS

Indicateur de suivi	Évolution des quantités de bouteilles d'eau achetées Nombre de points d'eau disponibles

